

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022

Numéro de version 10

Révision: 13.04.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### • 1.1 Identificateur de produit

##### • Nom du produit: pH-Plus Granulat

• Code du produit: PP 0802

• No CAS:  
497-19-8• Numéro CE:  
207-838-8• Numéro index:  
011-005-00-2

UFI: YENG-H3E0-YR03-SPSJ

#### • 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

#### • 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### • Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Waterman GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail [info@waterman-pool.com](mailto:info@waterman-pool.com)

Suisse:

CF Pool &amp; Chemie AG

Pilatusstrasse 31

CH-5630 Muri

Tel. +41 (0)56 675 32 70

[www.chemoform.com](http://www.chemoform.com)• Service chargé des renseignements: [datenblatt@chemoform.com](mailto:datenblatt@chemoform.com)

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse. Tel: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### • 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### • 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS07

• Mention d'avertissement Attention

• Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022

Numéro de version 10

Révision: 13.04.2022

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**  
497-19-8 carbonate de sodium
- **Code(s) d'identification**
- Numéro CE: 207-838-8
- Numéro index:  
011-005-00-2
- UFI: YENG-H3E0-YR03-SPSJ

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Eviter la formation de poussière.  
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Eliminer la poussière en pulvérisant de l'eau.  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 3)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022

Numéro de version 10

Révision: 13.04.2022

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

(suite de la page 2)

### • 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### • 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.
- Aspiration sur l'objet nécessaire.
- Éviter la formation de poussière.

### • Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.

### • 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### • Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
  - Prévoir des sols résistants aux solutions alcalines.
  - Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
  - Stockage à sec.
  - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 13

### • 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### • 8.1 Paramètres de contrôle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### • 8.2 Contrôles de l'exposition

#### • Équipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:
  - Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
  - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Éviter tout contact avec les yeux.
  - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
  - Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
  - Filtre P2
  - Filtre P3
  - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:
  - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
  - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
  - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
  - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants
  - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
  - Caoutchouc chloroprène
  - Butylcaoutchouc
  - Caoutchouc naturel (Latex)
  - Caoutchouc nitrile
  - Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022

Numéro de version 10

Révision: 13.04.2022

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

(suite de la page 3)

- Gants en PVC
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
  - Gants en cuir
  - Gants en tissu épais
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection étanche

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- Aspect:
 

Forme:	Poudre cristalline
Couleur:	Blanc
- Odeur: Inodore
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- **valeur du pH:** 11,5
- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	854 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gaz):** La substance n'est pas inflammable.
- Température de décomposition: > 400 °C
- **Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité à 20 °C:** 2,533 g/cm<sup>3</sup>
- Masse volumique: 500-600 kg/m<sup>3</sup>
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non applicable.
- Taux d'évaporation: Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:** 212 g/l
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**

Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
Teneur en substances solides:	100,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

(suite page 5)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022

Numéro de version 10

Révision: 13.04.2022

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

(suite de la page 4)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.  
Réactions aux acides puissants et aux alcalis.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**  
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:  
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.  
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CHF

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.04.2022

Numéro de version 10

Révision: 13.04.2022

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.  
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- **Acronymes et abréviations:**  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

CHF